



FI006'' MODULE DE FORMATION INITIALE – DIAGNOSTIC CREP



21 HEURES



PUBLIC

Toutes personnes en reconversion/
architectes/géomètres/ Toutes personnes du
bâtiment : couvreur, charpentier, menuisier,
chauffagiste, plombier, électricien ...



OBJECTIFS

- Vous serez capable d'appliquer la méthodologie de réalisation des missions de repérage de revêtements contenant du PLOMB, et d'évaluation de leur état de conservation.
- Vous serez capable d'appliquer le protocole décrit par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au CREP
- Vous serez en mesure de rédiger un rapport à l'issue de la mission, d'élaborer un croquis et formuler des conclusions.



PRÉREQUIS

Aucun



PROGRAMME

L'historique de l'utilisation du plomb et de ses composés dans les bâtiments d'habitation, des techniques d'utilisation du plomb, et notamment dans les peintures. ■ Les composés du matériau plomb contenu dans les peintures : formes chimiques sous lesquelles le plomb a été utilisé. propriétés physico-chimiques du plomb et de ses composés. ■ distinction entre plomb total et plomb acido-soluble. ■ Le risque sanitaire lié à une exposition au plomb : ■ connaissance des situations et compréhension des mécanismes permettant l'exposition des personnes au plomb dans l'habitation, et notamment des enfants. ■ conséquences sur la santé de l'exposition au plomb. ■ Les dispositifs législatifs et réglementaires actuels relatifs à la protection de la population contre les risques liés à une exposition au plomb dans les bâti, à la protection des travailleurs et à l'élimination des déchets contenant du plomb. ■ L'identification et la caractérisation des critères de dégradation du bâti, qui font partie intégrante de l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb. Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants dans la prévention des risques liés au plomb dans les bâtiments d'habitation. ■ Les normes et les méthodes de repérage, d'évaluation de l'état de conservation, de mesure d'empoussièrement au sol et d'examen visuel. **Conformément à l'arrêté du 24 Décembre 2021**

www.cfdi-formation.fr/

05.56.91.19.41

TUTORAT

Durant toute la durée de votre formation, vous avez la possibilité d'échanger avec un formateur dans le domaine.

Une visio de 30 minutes accès sur le terrain est inclus vous permettant de poser toutes les questions.

Nous vous accompagnons step by step !